

Procédure d'accueil d'un participant en situation de handicap dans une formation organisée par Urgences DPC & Formations



Pour toutes demandes merci de contacter le référent Handicap,
Jean-Paul Fontaine : jean-paul.fontaine@aphp.fr

IDENTIFICATION DE LA SITUATION DE HANDICAP

La situation de handicap est identifiée lors de la prise en compte de la demande de formation sur notre site internet. Lors de la création du compte, une question s'affiche afin de préciser si une situation de handicap du stagiaire est à déclarer. Si la réponse est oui, un email est directement envoyé à l'équipe administrative de **Urgences DPC & Formations** qui doit prendre contact avec la personne dans un délai de 48H jours ouvrés. Si le stagiaire est déjà inscrit sur la plateforme **Urgences DPC & Formations** il pourra accéder à ses données personnelles et changer sa situation directement depuis son espace personnel.

Evaluation de la situation de handicap et compatibilité avec la formation

Dès lors que la situation de handicap est repérée, il s'agit d'obtenir les détails nécessaires sur la typologie du handicap (quelles sont les capacités altérées) d'une part et le degré de handicap d'autre part.

Pendant la formation

- Accueil du participant.
- Vérification du bon déroulement Évaluation
- de satisfaction
- Contrôle de bonnes conditions de départ

Orientation en cas d'incompatibilité

En cas d'incompatibilité avéré entre le handicap du candidat et la formation, **Urgences DPC & Formations** oriente le candidat vers les organismes capables de l'aider à redéfinir ou ajuster son projet de formation ou de reconversion professionnelle.

